

Marc Müller

L'association suisse des médecins de famille et des pédiatres va être créée

Nous y sommes enfin: lors du congrès Wonca 2009 à Bâle, la nouvelle association suisse regroupant médecins de famille et pédiatres sera portée sur les fonts baptismaux.

Une entente a été trouvée entre la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG), la Société Suisse de Médecine Interne (SSMI), la Société Suisse de Pédiatrie (SSP), la Foederatio Medicarum Practicarum – Foederatio Medicorum Practicorum (FMP), le Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR) et l'association des Jeunes

Médecins de Premier Recours Suisses (JHaS): c'est ensemble que ces sociétés défendront désormais leurs intérêts en matière de politique professionnelle. *Une voix, une structure*. Il est grand temps de nous unir pour être forts.

Nous appelons tous les médecins membres des sociétés nommées ci-dessus à se rendre nombreux à l'assemblée constitutive, afin d'émettre un signal fort et de soutenir le lancement de notre association.

Invitation à l'assemblée constitutive de l'association suisse des médecins de famille et des pédiatres

Jeudi 17 septembre 2009 19h30–20h30; salle «San Francisco» du Congress Center Basel à Bâle

ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil
- 2. Rappel des conditions requises pour pouvoir exercer un droit de vote à l'assemblée constitutive en tant que membre fondateur
- 3. Constitution de l'assemblée constitutive:
 - a) Confirmation du président de séance proposé par les sociétés fondatrices, le Dr M. Müller, de Grindelwald
 - b) Election du secrétaire de séance, le Dr C. Cina, de Messen
 - c) Election des scrutateurs
- 4. Rappel des majorités requises pour l'acceptation des statuts de fondation et des contrats de collaboration (art. 17 al. 4, en relation avec l'art. 18 al. 8 des statuts)
- 5. Information sur l'activité du groupe de projet chargé de préparer la création de l'association

- 6. Information sur les statuts (consultables en ligne sur les sites web du CMPR, de la SSMG, de la SSMI et de la SSP); acceptation des statuts
- 7. Acceptation des contrats de collaboration conclus entre l'association et les sociétés suivantes:
 - a) Société Suisse de Médecine Générale (SSMG)
 - b) Société Suisse de Médecine Interne (SSMI)
 - c) Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
 - d) Foederatio Medicarum Practicarum Foederatio Medicorum Practicorum (FMP)
 - e) Association des Jeunes Médecins de Premier Recours Suisses (JHAS)
 - f) Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR)
- 8. Election du premier président et du premier comité
- 9. Présentation du programme provisoire d'activités pour 2009/2010 par les membres élus à la présidence
- 10. Divers